Le Sud-Ouest
Montréal

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
22 JUIN 2015 À 19 H 00

À TOUTES LES PERSONNES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE PREMIER PROJET DE RÉSOLUTION ADOPTÉ EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE AFIN :

D'AUTORISER LA CONSTRUCTION D'UN ÉDIFICE À BUREAUX SUR LE SITE DÉLIMITÉ PAR LES RUES YOUNG, WILLIAM ET MURRAY - 1130-1134, RUE WILLIAM

PRENEZ AVIS que, à la suite de l'adoption d'un premier projet de résolution lors de sa séance du 2 juin 2015, le conseil de l'arrondissement tiendra une assemblée publique de consultation le **22 juin 2015 à 19 h 00** à la mairie d'arrondissement du Sud-Ouest située au 815, rue Bel-Air, à la salle du conseil (2ième étage).

L'étude de ce premier projet de résolution découle du Règlement sur les projets de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA04 22003) et a pour objet d'autoriser la construction d'un bâtiment sur le site délimité par les rues Young, William et Murray. Le projet prévoit la construction d'un bâtiment d'une hauteur de 6 étages hors-sol d'une superficie de plancher d'environ 11 500 m^2, qui sera destinée à accueillir des espaces à bureau. Le projet déroge aux normes se rapportant à la hauteur et à la densité.

Lors de cette assemblée publique de consultation, le maire de l'arrondissement ou tout autre membre du conseil désigné par ce dernier, expliquera le premier projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Ce premier projet de résolution contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire. Le territoire concerné par ce projet particulier comprend la zone visée ainsi que les zones contiguës à celle-ci :

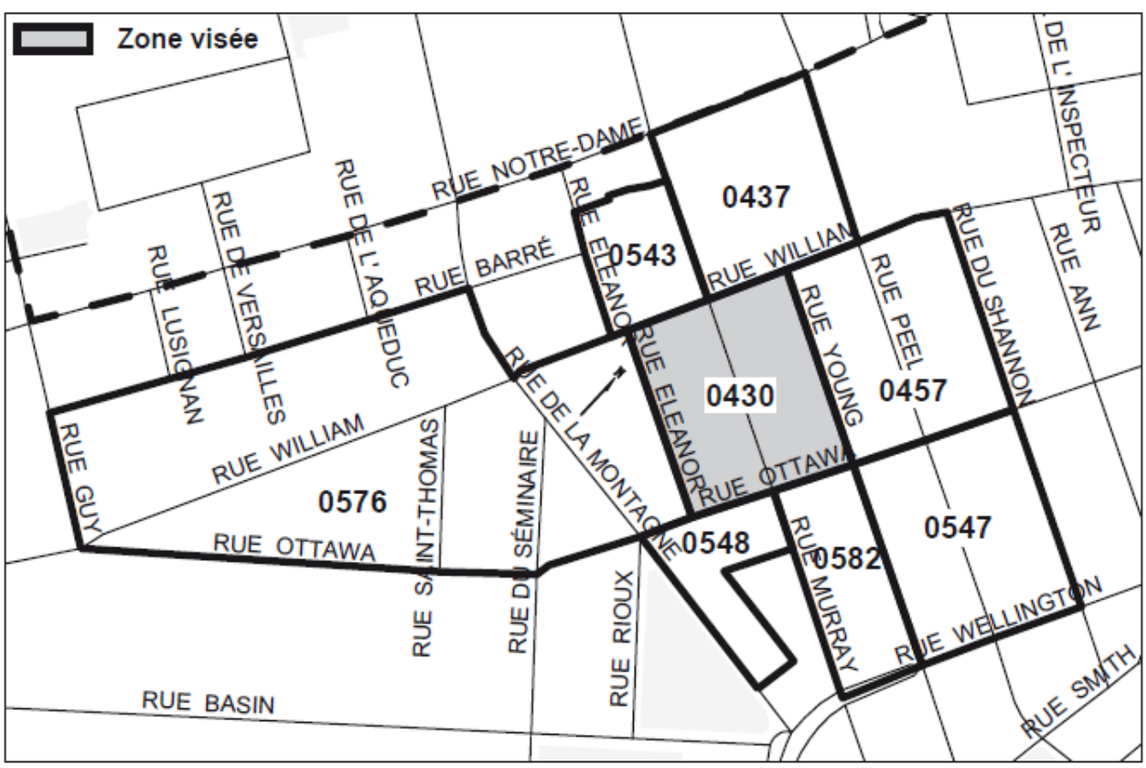

Le premier projet de résolution est disponible pour consultation au Bureau Accès Montréal situé au 815, rue Bel-Air, du lundi au vendredi de 9 h à 16 h 30.

Montréal le 4 juin 2015

Pascale Synnott, avocate
Secrétaire d'arrondissement